

Décision n° D2020_006

Le président du conseil départemental,

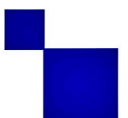
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2018-208 du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Considérant que le seuil de saisine de France Domaine, sur les conditions financières de cette prise en location, n'est pas atteint dans ce dossier,

décide



Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200304-D2020_006-AR

- de conclure un nouveau contrat de location avec la société Gante, sise 28-30, rue Bernard Gante à Villemomble, portant sur trois emplacements de stationnement (n°1, 12 et 13) dans le parking sis 28, rue Bernard Gante, le Département versera un loyer annuel de 2 613,96 € TTC révisable et payable annuellement terme à échoir, ainsi qu'une caution de 195 € TTC pour les trois émetteurs d'accès. L'indice de référence IRL retenu est celui du 4^e trimestre 2019, soit 130,26.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 05/03/2020

Reçu en préfecture le 05/03/2020

Affiché le



ID : 093-229300082-20200304-D2020_006-AR